

Le neuf octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - EL HARMOUCHI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. BURLIER à M. PÈBRE

Mme PROUX à M. ISSARD

M. MAZÈRE à Mme REGRENIL

M. BANIZETTE à Mme OLIVIER

M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

Mme DONADIEU à M. ZIAT

M. MATHA à Mme GAUTHERIE

Mme LAMAURE à M. GERGAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	03/10/2023

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme EL BASRI

DÉLIBÉRATION 2023-10-08 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA POPULATION DE LA LIBYE TOUCHÉE PAR LA TEMPÊTE DANIEL VIA LE DISPOSITIF FACECO

Monsieur le Maire expose que, face à la tragédie humaine causée par la tempête Daniel ayant provoqué des pluies torrentielles faisant céder deux barrages en amont de la ville de Derna, dans l'est de la Libye, dans la nuit de dimanche à lundi, l'AMF exprime toute sa solidarité envers la population touchée. L'accès à la zone sinistrée de cette ville de 100.000 habitants reste très difficile après la destruction de routes et de ponts, ainsi que les dommages causés aux lignes électriques et téléphoniques coupées dans de vastes zones, où au moins 30.000 personnes se sont retrouvées sans abri.

La Ville de L'ISLE D'ESPAGNAC souhaite marquer son soutien au peuple libyen durement touché par cette tempête dévastatrice.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple libyen dans les territoires.

La contribution de la Ville permettra de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des blessés et des sinistrés. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères nous tiendra informés des actions menées.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE VERSER** une aide financière de 3 000.00 € correspondant environ à 0.50€/habitant via le dispositif FACECO (Fonds d'Action extérieure des Collectivités Territoriales).

Cette dépense sera imputée sur le compte 6748 sur l'exercice 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE DE VERSER** une aide financière de 3 000.00 € correspondant environ à 0.50€/habitant via le dispositif FACECO (Fonds d'Action extérieure des Collectivités Territoriales).

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 10 octobre 2023

Monsieur le Maire